

CINQ CENT TRENTE-QUATRIÈME SESSION**Jeudi le 14 décembre 2017**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 14 décembre 2017 à 14 heures, au lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, et sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la mairesse, Messieurs les maires:

Paul Germain	Prévost (V)	(3 voix)
Xavier-Antoine Lalande	Saint-Colomban (V)	(4 voix)
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	(2 voix)
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	(16 voix)
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	(4 voix)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Godin, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Roger Hotte et la directrice, Environnement et Territoire, Mme Josée Yelle sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le préfet Bruno Laroche déclare la séance ouverte à 15 heures 05.

9340-17 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y ajoutant les points suivants :

- 13E) Demande d'exonération des frais de location de salles par la « Grande journée des petits entrepreneurs ».
- 15) Résolution autorisant le préfet et directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à négocier et signer l'entente inter-MRC relative à l'entretien du parc linéaire « Le P'tit Train du Nord ».

ADOPTÉE

9341-17 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 22 novembre 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent acte du bordereau de correspondance.

9342-17 PRÉSENTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES À APPROUVER

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 6 décembre 2017, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 6 DÉCEMBRE 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des activités financières pour l'exercice se terminant le 6 décembre 2017. Les membres du Conseil en prennent acte.

9343-17 RÉSOLUTION RELATIVE À LA CHARGÉE DE PROJET – PROLONGEMENT DU CONTRAT D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 9262-17 adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord le 30 août 2017 qui autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier et le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à ratifier un contrat d'embauche « contractuelle » avec madame Julie Kennedy à titre de « chargée de projet »;

CONSIDÉRANT que la « chargée de projet » s'est acquittée des mandats initiaux avec succès et qu'elle a également réalisé des mandats ponctuels supplémentaires;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de nombreux mandats dont, entre autres, le Comité sécurité incendie, le dossier du Transport collectif, du Programme Mobilisation Diversité se poursuivront en 2018.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement d'autoriser le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à ratifier un prolongement au contrat d'embauche « contractuelle » avec madame Julie Kennedy.

ADOPTÉE

9344-17 **RÉSOLUTION RELATIVE AU CONTRAT DE CONCIERGERIE POUR L'HÔTEL DE RÉGION**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport et la recommandation du comité suivant l'appel d'offres de service par invitation pour l'entretien du bâtiment et des salles multifonctionnelles – conciergerie (homme de maintenance et entretien).

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement :

- D'approuver le rapport et la recommandation du comité chargé d'analyser les soumissions reçues;
- D'octroyer le contrat pour l'entretien du bâtiment et des salles multifonctionnelles de l'Hôtel de région – conciergerie (homme de maintenance et entretien) à « Les Services D. Léonard eng. » pour un montant de 71 910\$ excluant les taxes;
- D'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer le contrat de service entre la MRC de La Rivière-du-Nord et Les Services D. Léonard eng.

ADOPTÉE

9345-17 **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR SIÉGER SUR DIVERS CONSEILS D'ADMINISTRATION**

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement de nommer des représentants de la MRC pour siéger sur divers conseils d'administration, comme suit :

Organisme	Nomination
DDRDN	Paul Germain, Xavier-Antoine Lalande, Stéphane Maher, Bruno Laroche, Louise Gallant, Roger Hotte, Josée Yelle
DÉGSJ	Observateur : Roger Hotte
Corporation du Parc linéaire	Stéphane Maher Roger Hotte
Régie du parc régional	Paul Germain, Xavier-Antoine Lalande, Stéphane Maher, Bruno Laroche, Louise Gallant Représentant administratif : observateur MRC
TAC RDN	Bruno Laroche, Paul Germain, Louise Gallant Représentant administratif votant : Xavier-Antoine Lalande
Abrinord	Xavier-Antoine Lalande

ADOPTÉE

9346-17 **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR SIÉGER SUR DIVERS COMITÉS**

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement de nommer des représentants de la MRC pour siéger sur divers comités, comme suit :

Organisme	Nomination
Table de l'énergie et des changements climatiques des Laurentides	Paul Germain Josée Yelle
CCA	Louise Gallant Substitut : Xavier-Antoine Lalande
CSP	Paul Germain Louise Gallant

ADOPTÉE

9347-17 CALENDRIER 2018 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CONSIDÉRANT les articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu d'établir, par résolution, avant le début de la prochaine année civile, le calendrier des séances régulières du Conseil;

CONSIDÉRANT le document intitulé « *Calendrier 2018 des séances du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement :

QUE le document intitulé « *Calendrier 2018 des séances du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

9348-17 RÉOLUTION AUTORISANT LE PRÉFET À SIGNER TOUTE DOCUMENTATION RELATIVE AU FARR

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement d'autoriser le préfet à signer toute documentation relative au Fonds d'appui au rayonnement des régions.

ADOPTÉE

9349-17 APPROBATION DU RAPPORT AMENDÉ DE DÉPENSES ENGAGÉES DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION DU FARR DE LA RÉGION DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente entre le MAMOT et la MRC a été ratifié en août dernier prévoyant le versement d'une subvention de 12 000 \$ pour réaliser la démarche d'élaboration des priorités d'intervention du FARR de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente prévoit la remise au MAMOT d'un rapport de dépenses approuvé par résolution par la MRC au plus tard le 30 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord a approuvé le rapport de dépenses aux termes de la résolution numéro 9279-17 adoptée le 20 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que le 21 novembre 2017, la MRC de La Rivière-du-Nord a reçu une nouvelle facture datée du 14 juin 2017, au montant de 2 117.49\$;

CONSIDÉRANT que la direction régionale du MAMOT s'est engagée à rembourser le montant précité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver un nouveau rapport de dépenses suite à cette nouvelle information.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement d'approuver le rapport amendé de dépenses engagées dans le cadre de la démarche d'élaboration des priorités d'intervention du FARR de la région des Laurentides.

ADOPTÉE

9350-17

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROLONGEMENT DU CONTRAT DE LA NAVETTE ST-COLOMBUS

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban, par l'adoption de la résolution 327-11-17, a demandé à la MRC de La Rivière-du-Nord de prolonger le service de transport collectif par navette jusqu'au 2 juin prochain;

CONSIDÉRANT que le contrat que la MRC de La Rivière-du-Nord avait ratifié avec le transporteur prévoyait une clause de prolongation de service.

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier et le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires avec le transporteur pour assurer le prolongement du service de transport collectif par navette déployé sur le territoire de Saint-Colomban jusqu'au 2 juin 2018

ADOPTÉE

DEMANDE D'EXONÉRATION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLES PAR LE CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la demande d'exonération des frais de location de salles reçue du Conseil central des Laurentides. Les membres du Conseil en prennent acte.

9351-17 DEMANDE D'EXONÉRATION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLES PAR LE CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL LAURENTIDES (CALACS-LAURENTIDES)

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'accorder une exonération des frais de location de salles à l'organisme « CALACS-Laurentides » dans le cadre de la Journée internationale des femmes prévue le 8 mars 2018 dans les salles « A et B » de l'Hôtel de région.

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

9352-17 DEMANDE DE RABAIS DES FRAIS DE LOCATION DE SALLES PAR RECYC-QUÉBEC

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement d'accorder un rabais de **TRENTE-CINQ** pour cent (35%) pour la location de salles suite à la demande faite par Recyc-Québec dans le cadre d'une journée de formation qui se tiendra le 22 février 2018 dans les salles « C et D » de l'Hôtel de région.

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

9353-17 DEMANDE D'EXONÉRATION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLES PAR LE COFFRET

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement d'accorder une exonération des frais de location de salles à l'organisme « Le Coffret » dans le cadre d'une audience sur la discrimination systémique et le racisme qui s'est tenue le 9 décembre 2017 dans les salles « A et B » de l'Hôtel de région.

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

9354-17 DEMANDE D'EXONÉRATION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLES PAR LA « GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS »

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement d'accorder une exonération des frais de location de salles à l'organisme « Les Petits Entrepreneurs » dans le cadre de la 2^e édition de la *Grande*

journee des petits entrepreneurs qui se tiendra le 9 juin 2018 dans les salles « A et B » de l'Hôtel de région.

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

9355-17

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE PRÉVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-49

Attendu que la Ville de Prévost a adopté le règlement numéro 601-49 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin :

- D'ajouter une nouvelle classe d'usage « C6 », « *Commerces artisanaux* ».
- D'autoriser l'usage « *Microbrasserie et microbrasserie artisanales* » à même la zone C-209.
- De modifier la grille de spécifications de la zone C-209 de manière à autoriser le nouvel usage ainsi qu'à préciser le mode d'implantation autorisé, les marges, le taux d'implantation, le nombre d'étages, la superficie d'implantation, la dimension du terrain, etc.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 601-49 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 601-49 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

9356-17

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1219

Voir procès-verbal de correction.

Attendu que la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le Règlement numéro 1219 amendant le Règlement numéro 506-I relatif au zonage afin:

- d'ajouter le groupe d'usages « *Commerce C-1* » à même la zone C-400.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 1219 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 1219 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

DIVERS

9357-17 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE PRÉFET ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER OU LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT À NÉGOCIER ET SIGNER L'ENTENTE INTER-MRC RELATIVE À L'ENTRETIEN DU PARC LINÉAIRE « LE P'TIT TRAIN DU NORD »**

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à négocier et signer l'entente inter-MRC relative à l'entretien du parc linéaire « Le P'tit Train du Nord » pour la saison hivernale 2017-2018.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne ne s'est présentée.

9358-17 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement, à 15 heures 20, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Bruno Laroche, préfet

Pierre Godin, directeur général et
secrétaire-trésorier